



51^{ème} Championnat de France de Montgolfières
Péronne – du 5 au 10 août 2025



Briefing général

Section II

II.1 AIRE DE COMPETITION (7.1)

La carte officielle est la carte numérique à télécharger sur le tableau électronique :

<https://watchmefly.net/events/event.php?e=france2025&v=enb>

II.3 LISTE DES ZONES INTERDITES (Z.I.) (7.3)

Voir liste en annexe (hors éoliennes).

Les waypoints des PZ (y compris éoliennes) avec rayon et altitude sont disponibles sur :

<https://watchmefly.net/events/event.php?e=france2025&v=enb>

II.4 et II.5 TERRAINS ET POINTS de DECOLLAGES COMMUNS (9.1.1 et 9.1.2)

<i>Pdc</i>	<i>Coordonnées</i>	<i>Altitude</i>	<i>Entrée</i>	<i>Ville</i>
Plateforme 1	95548/30331	164 ft	95753/30480	Péronne
Plateforme 2	94330/30720	187 ft	94300/30880	Péronne
PDC 1	79888/24365	289 ft	80183/24259	Framerville- Rainecourt
PDC 2	84191/23726	266 ft	84064/23529	Soyecourt
PDC3	84115/25200	272 ft	84065/25005	Foucaucourt-en- Santerre
PDC 4	04545/32641	266 ft	04623/32423	Marquaix
PDC 5	08160/24430	315 ft	07807/24119	Caulaincourt
PDC 6	13609/32915	449 ft	13641/33196	Villeret
PDC 7	85776/40819	469 ft	85622/40831	Longueval
PDC 8	76027/37883	220 ft	76370/38050	Albert

II.7 BETAÏL ET RECOLTES (10.6)

Merci de nous indiquer les élevages ou zones sensibles que vous pourrez rencontrer lors de vos vols.

II.9 REGLES DE L'AIR (10.14)

Un NOTAM a été déposé pour la manifestation.

Il est disponible sur le tableau électronique.

<https://watchmefly.net/events/event.php?e=france2025&v=enb>

Il n'y a pas de ZRT.

L'ensemble des règles de l'air est à appliquer conformément aux cartes aéronautiques en vigueur.

Les zones ont été reportées à titre indicatif sur la carte de compétition.

La pénétration dans la CTR Albert-Bray peut se faire sans transpondeur et sans contact radio (l'officier de sécurité préviendra la tour si nous évoluons dans la zone). À noter cependant une erreur sur la carte OACI : La fréquence Tour est 136.360 Mhz et non ~~119.655Mhz~~

II.10 PROCEDURE DE RAPPEL (10.15)

Le rappel sera effectué par communication radio sur le **123.450 Mhz** et par SMS.

Les annulations anticipées de briefings seront annoncées par SMS et sur le tableau électronique.

Un test de procédure SMS sera fait durant le briefing général. Si vous ne recevez pas le SMS, voir Nathalie Bridot ou Bérangère Combier à la fin du briefing.

Voir également la règle 8.10 : Un groupe WhatsApp a été créé. Il ne servira que pour des questions logistiques, pour l'envoi de données sondes météo et éventuellement pour des modifications d'épreuves conformément à la règle définie en 8.10 (maxi 10 (PDC) ou 20 (PDI) minutes avant la période de décollage).

II.11 VITESSE VERTICALE (10.2.2)

Toutes les traces seront contrôlées avec le logiciel "Balloon Safety Analyzer".

Les concurrents dépassant les limites de vitesse verticale suivantes seront pénalisés.

	Distance 3D	Vitesse verticale relative
Limite 1	25 m	3 m/s
Limite 2	50 m	5 m/s
Limite 3	75 m	8 m/s
Limite 4	Dépasser une vitesse verticale absolue de 8 m/s sera pénalisé.	

Il est rappelé aux concurrents que les limites du manuel de vol de leurs ballons s'imposent à eux.

II.12 BUTS (12.1)

Voir liste fournie en annexe.

Une liste de waypoints de buts est disponible sur le tableau électronique.

II.13 EMBLACEMENT DU TABLEAU OFFICIEL (5.3.3)

Le tableau électronique officiel est disponible sur

<https://watchmefly.net/events/event.php?e=france2025&v=enb>

Un tableau officiel sera affiché à l'entrée du centre de compétition.

II.18 DETAILS POUR L'UTILISATION DU SYSTÈME « BALLOON LIVE » (6)

d) Manipulation par le concurrent : un avertissement, puis une pénalité de 50 points de compétition seront appliqués pour tout allumage ou extinction hors des délais mentionnés.

g) Recommandations :

Après avoir allumé le BLS et lancé l'application, vérifier que la connexion Bluetooth est bien active avant de connecter éventuellement un autre appareil (pour navigation par exemple).

La version actuelle de l'application "Balloon live App" est la v.2035. Pensez à la mettre à jour !

L'équipe des scoreurs reste à disposition pour toute question relative au sujet des BLS avant le premier vol de compétition.

Section III - Précisions

3.8 Dossards de compétition

Un seul panneau de nacelle est fourni par les organisateurs.

Tous les véhicules de récupération seront clairement identifiés des deux côtés opposés avec le numéro de compétition.

5.1.4 Plainte

Les plaintes devront être remises au DV, au DV adjoint ou aux commissaires.

5.2.4 Réclamation

Les réclamations devront être remises au DV, au DV adjoint ou aux commissaires.

6 3 Formulaire de rapport de vol (FRF)

Le concurrent devra envoyer via Watchmefly son FRF. Dans la case commentaire il devra préciser :

- les éléments particuliers relatifs au vol (incident, sécurité, contact sol...)
- les heures **et les coordonnées** des lieux de décollage et d'atterrissage. Si ces éléments manquent, la FRF sera rejetée et les délais de période de recherche pouvant amener à pénalités continueront de courir.

Il est possible de demander une extension de la période de recherche à titre exceptionnel (tracteur...)

9.14 : Lanceurs

Sur les PDC il n'y aura pas de lanceurs, sauf avis contraire sur la feuille d'épreuves.

10.1 : Collision entre ballons

10.1.1 : un contact nacelle-enveloppe sera pénalisé quelque soit la vitesse d'approche verticale.

10.2 Pilotage dangereux

Toutes les traces seront vérifiées après chaque vol.

Les infractions à la section II.11 du règlement seront pénalisées conformément au paragraphe 10.2 du COH.

Veuillez inspecter votre nacelle à la recherche de brins d'osier et assurez-vous que les extrémités des attaches des panneaux de nacelle soient à l'intérieur de la nacelle.

10.14 Réglementation aérienne

Toute pénétration dans les nuages vue par un officiel sera pénalisée :

- au titre de la règle 10.14 si cela amène un avantage dans la compétition
- et/ou au titre de la règle 2.12 (minimum 200 points de compétition)

A l'approche de l'Aérodrome de Péronne, la DV assurera la veille sur la fréquence de l'aérodrome (129.805) si les épreuves sont dans la zone.

13.1 Comportement anti-sportif.

L'utilisation de drones à l'intérieur et au-dessus de toute aire de décollage ou de toute MMA sera considérée comme un comportement anti-sportif et sera pénalisée. En dehors de ces périmètres, il est rappelé que les drones sont régis par une réglementation spécifique.

Le non respect des zones de parking sur le périmètre du centre de compétition ou des emplacements et sens de circulation au gaz sera pénalisé.

13.5 Score de vol respectueux (RFS)

Cette nouvelle règle a été votée par la CIA en mars 2025. Comme chaque année, la FFA applique le nouveau règlement pour son championnat.

Les points de pénalité qui seront utilisés pour son calcul sont ceux liés aux collisions entre ballons (10.1) et ceux liés au pilotage dangereux (10.2).

Infos générales

1. Numéros de téléphone utiles :

Urgences :

Pompiers 18, 112

Gendarmes 17

Enedis / RTE : Appeler l'officier de sécurité au 06 62 34 71 82

Organisation :

Organisation générale 06 74 07 95 54

Dv compétition 06 88 27 55 80

Commissaires : 06 87 47 61 59 / 06 86 89 12 15

DV Fiesta 06 80 63 32 30 / 06 07 68 74 44

Sécurité 06 62 34 71 82

BLS Un numéro sera donné pour la durée de chaque vol

Agriculture 06 84 95 28 75

2. Si vous avez un doute sur la récupération de votre marqueur, merci de consulter Watchmefly au niveau des résultats de l'épreuve concernée :

- Vous avez une mesure : marqueur mesuré et ramassé
- Collected Outside MMA : marqueur hors MMA ramassé
- No Physical Marker DROP : marqueur non ramassé (non vu et/ou ballon non passé sur la cible)

3. Coûts pour matériel perdu ou endommagé :

Logger 300 €

Support du logger 15 €

Housse du logger 20 €

Cable alimentation USB

+ adaptateur 10 €

Marqueur 20 €

Vincent Gounon/ Directeur des vols - Championnat de France de montgolfières